

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA  
CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE**

---

Paris, le 13 mai 2023

Jacques-André SCHNEIDER, Président du Conseil de Fondation, ouvre l'Assemblée Générale et présente les membres du Conseil de Fondation. Il constate que les bénéficiaires ont été convoqués statutairement et que l'Assemblée est donc valablement constituée et apte à délibérer.

<u>Bénéficiaires présents</u>	13
<u>Bénéficiaires en ligne</u> (sans vote)	38
<u>Procurations attribuées</u>	100
<u>Procurations non attribuées</u>	0

Le Président donne brièvement les instructions pratiques pour les questions posées à distance.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé. Il est convenu que le point 4 « Présentation du rapport de gestion » sera traité à l'arrivée des gestionnaires.

Il est rappelé que le droit de vote ne s'exerce qu'en étant présent physiquement à l'AG ou en donnant une procuration.

Il est rappelé que les élections se font à la majorité des voix émises.

**2. DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE ET DES SCRUTATEURS**

Jacqueline VICARIO-LOCCI, Directrice, est désignée comme secrétaire, étant entendu qu'elle n'effectuera qu'un relevé des décisions et non un compte rendu analytique.

Monsieur Pierre GELDHOFF et Monsieur Jean-Louis WUNSCH sont nommés scrutateurs.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### 4. RAPPORT ADMINISTRATIF DU CONSEIL DE FONDATION

##### 4.1 Présentation générale du rapport administratif de l'exercice 2022

###### Bilan des années 2003 à 2023 et rapport administratif 2022

Pendant les 20 dernières années, **au-delà des défis économiques** - la période ayant été jalonnée de crises économiques répétées – **et démographiques** - vieillissement de l'effectif des membres CPIC et départs réguliers de bénéficiaires ayant atteint l'âge de 70 ans -, **la CPIC, grâce à son esprit d'innovation, a su veiller :**

- à une **croissance régulière de l'avoir d'épargne des bénéficiaires** grâce à sa bonne gestion financière et la mise en place **de mesures pour assurer la préservation du capital de retraite** ;
- au **renouvellement de l'effectif des bénéficiaires** de la Caisse grâce à une campagne de communication et de recrutement renforcés ;
- **rapport de l'année 2022 :**

L'année 2022 a été marquée par le retour d'une inflation élevée, perçue, en début d'année, comme résultant encore de goulets d'étranglement post-Covid et donc de nature temporaire, puis, davantage comme un excès de demande. En effet, la politique de relance adoptée au mois de mars 2020 jusqu'au début de l'année 2022 pour limiter les effets des mesures de confinement a donné lieu au déploiement d'un grand paquet budgétaire financé par une politique monétaire ultra-accommodante qui a lui-même généré une inflation dès 2021, devenue ensuite anormale.

Cette nouvelle donne a incité les banquiers centraux à modifier abruptement leur politique monétaire qui d'expansive est devenue restrictive. Cela s'est manifesté à travers une série de hausses des taux d'intérêt rapides et élevées dans le but d'endiguer la progression de l'inflation. Ces mesures pourraient toutefois induire un ralentissement économique, voire une récession dont l'ampleur demeure incertaine.

Dans ces conditions financières et macro-économiques difficiles, les portefeuilles ont enregistré des performances négatives mais de manière limitée sur l'année 2022.

Le **segment croissance en euros** et le **segment croissance en francs suisses** ont subi des performances négatives maîtrisées, après une année 2021 très positive, de sorte que les résultats restent positifs dans la durée. Le **segment conservateur en euros**, dont le but est de préserver le capital avant la retraite, a, quant à lui, connu un léger recul, très largement inférieur à celui des portefeuilles conservateurs traditionnels. Il a ainsi joué son rôle de préservation du capital.

Ces résultats, ainsi que ceux des autres années, valident l'approche de la CPIC. La Caisse attribue à ses bénéficiaires l'intégralité de ses résultats après déduction d'un taux de frais modeste. **Les bénéficiaires profitent ainsi d'une gestion prudente, équilibrée et diversifiée.** Même si parfois il y a eu des années difficiles pour les rendements, les bénéficiaires ont toujours vu leur avoir progresser sur le long terme (voir le site Internet [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch) sous « Gestion financière », « Performance des parts »).

Concrètement l'évolution de la CPIC entre 2003 et 2023 a été ponctuée par l'introduction des améliorations suivantes :

### Gestion de fortune

Dès 2003, la stratégie d'investissement du **segment croissance en euros (Segment A)** a été adaptée, dans un premier temps, dans le but de diversifier les risques, puis, dans un deuxième temps, pour limiter le risque de perte de capital global tout en assurant un certain rendement.

En 2005, le **segment conservateur en euros (Segment B)** a été introduit afin de permettre aux bénéficiaires de 55 ans et plus de préserver leur capital avant de partir à la retraite.

En 2009, la CPIC a changé sa **monnaie de référence** en passant du franc suisse à l'**euro** pour tenir compte du fait que la grande majorité de ses bénéficiaires sont domiciliés en zone euro.

En 2011, compte tenu de la volatilité des taux de change qui affecte les bénéficiaires vivant dans des régions autres que la zone euro, un **segment croissance en francs suisses (Segment C)** a été ouvert dès le mois de juin 2011.

Depuis 2016, le **portefeuille A est régulièrement comparé à un groupe de 50 fonds analogues diversifiés de taille significative** (comportant entre 25% et 35% d'actions) : sur la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2022, il s'est retrouvé en 1<sup>ère</sup> position du classement comparatif en termes de performance nette de frais et en deuxième position en termes de risque pris pour réaliser la performance (ratio de Sharpe). Ce niveau de résultat positif n'est, évidemment, pas garanti pour le futur. Le Conseil de Fondation a, cependant, pour objectif le maintien d'un classement comparatif et transparent de bon niveau.

[Comparatif de performance du 31.12.2017 au 31.12.2022 :](https://www.cpic.ch/storage/2023/02/2023-comparatif-2017-2022-F.pdf)  
<https://www.cpic.ch/storage/2023/02/2023-comparatif-2017-2022-F.pdf>

Depuis 2022, avec l'adoption de la **Charte Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) de la CPIC**, l'application de critères ESG dans la gestion des placements a été renforcée tout en respectant les principes de rendement et de sécurité de ceux-ci.

Par ailleurs, la CPIC s'engage activement comme actionnaire par l'intermédiaire des campagnes ESG menées par la Fondation Ethos auprès des entreprises.

Depuis 2022, il est possible de faire une **projection d'épargne individuelle** en utilisant le **calculateur d'épargne** mis à disposition sur le site Internet de la CPIC à la page « Constitution de votre avoir de prévoyance » (voir lien suivant : <http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>).

Depuis le 4<sup>e</sup> trimestre 2022, les relevés bancaires trimestriels individuels incluent, en 2<sup>e</sup> page, un graphique de la **performance du compte individuel sur les 10 dernières années**.

### Elargissement des prestations

En parallèle à l'évolution de la gestion de fortune, le Conseil de Fondation a élargi la palette de prestations de la CPIC en créant un **système de rente de retraite** entré en vigueur en 2004. Dès 2009, il a été possible de conclure un contrat de rente en euros en plus de celui en francs suisses. En 2011, le système de rente a été étendu afin de permettre aux bénéficiaires entre 60 et 70 ans, dont l'activité professionnelle s'est réduite, d'opter pour une rente partielle immédiate **sans** sortie de la CPIC.

En 2005, avant même que la législation suisse ne l'impose, la CPIC a permis au partenaire conventionnel d'être reconnu au même titre que le conjoint en complétant la

**clause bénéficiaire** d'un **contrat de partenariat CPIC** à signer du vivant des bénéficiaires.

En 2013, a conclu un **contrat avec une société de généalogie** afin de faciliter la recherche de bénéficiaires dont les adresses ne sont plus valables ainsi que les ayants droit des bénéficiaires décédés, sans conjoint/partenaire conventionnel ni enfants mineurs et n'ayant pas laissé d'instructions quant à la dévolution de leur capital (pas de clause bénéficiaire), la CPIC.

#### **Communication et renouvellement de l'effectif des bénéficiaires**

Dès 2012, une campagne active et diversifiée a été menée pour **renforcer le dialogue avec la nouvelle génération**. Elle a consisté principalement en l'actualisation du site Internet, des séances de présentation de la Caisse ainsi que la distribution de brochures. Ces séances ont eu lieu en présentiel et par voie électronique. Elles ont été proposées aux étudiants des écoles d'interprétation ainsi qu'aux interprètes en exercice. Grâce à cela, **des résultats encourageants en termes d'adhésion à la CPIC ont été constatés ces dernières années ; résultats marqués, en 2022, par un nombre d'adhésions supérieur aux démissions, survenues essentiellement pour des raisons d'âge.**

#### **4.2 Bilan de l'exercice 2022**

Le Président commente tout d'abord le bilan de l'exercice 2022.

Outre deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que le Président se sont réunis à diverses reprises, tant par visioconférence qu'en présentiel, pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Il donne la parole à Monsieur Laurent Bühlmann, actuaire et responsable du contrat CPIC auprès des Rentes Genevoises (ci-après RG), pour la présentation et le bilan sur le système de rente entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2004.

Monsieur Laurent Bühlmann rappelle que les RG ont été créées en 1949, comme institution de droit public à but non lucratif, dans le but de promouvoir la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité en servant des rentes. En 1992, une nouvelle loi concernant les RG a été promulguée, loi qui confirme le but social, mutualiste, la garantie de l'Etat genevois sur le service des rentes, la surveillance prudentielle du Conseil d'Etat genevois (gouvernement du canton de Genève).

C'est en 2004 que la CPIC et les RG ont conclu un contrat collectif assurant des rentes viagères garantissant un tarif collectif équilibré.

Il indique ensuite quelques chiffres clés des RG, dont le bilan et provisions techniques au 31.12.2022 qui montrent la solidité de l'institution ainsi que le nombre d'assurés de 1991 à 2022 qui n'a cessé de croître.

Il informe qu'à la fin de l'année 2022, les RG versaient annuellement CHF 800'000 et EUR 2'800'000 de rentes en faveur des bénéficiaires de la CPIC. En termes de capitaux transférés sous forme de prime unique cela représente un peu plus d'EUR 67'000'000.- (EUR 52'000'000 et de CHF 15'000'000).

Il rappelle que les bénéficiaires ayant l'âge terme, soit entre 60 et 70 ans, peuvent décider de convertir tout ou partie de leur capital en rente de retraite.

Les options suivantes sont possibles :

- convertir, entre 60 et 69 ans, de 30% à 50% du capital en une rente partielle immédiate ;
- recevoir sa rente en CHF ou en EUR ;

- prévoir une réversion de 60% en faveur du conjoint ou, à défaut, du partenaire conventionnel.

Les taux de conversion applicables dépendent de la devise choisie, de l'âge de l'assuré et de celui de son éventuel conjoint ou partenaire. Ils peuvent être révisés tous les trimestres.

La convention qui lie les RG à la CPIC (article 13 de la Loi des Rentes Genevoises) prévoit, pour les rentes versées en francs suisses une revalorisation toutes les années impaires, pour autant qu'elles aient été versées une année au moins. La revalorisation est déterminée sur la base de la moyenne de l'augmentation de l'indice genevois des prix à la consommation enregistrée au cours des 2 années précédentes. Elle dépend de la réserve de revalorisation existante. Entre 2004 et 2022, les rentes en francs suisses ont été revalorisées à 5 reprises.

Pour les rentes en euros, la convention qui lie les Rentes Genevoises à la CPIC (article 5 de la Loi des Rentes Genevoises) prévoit une revalorisation toutes les années impaires, pour autant qu'elles aient été versées une année au moins. La revalorisation est déterminée sur la base du rendement des emprunts AAA d'Etat de la zone euro à 10 ans. Elle dépend de la réserve de revalorisation existante et est plafonnée à 2% au maximum. Entre 2004 et 2022, les rentes en euros ont été revalorisées une fois.

Le Conseil d'administration des RG décide librement, à l'issue de chaque exercice annuel, du montant pouvant être attribué ou dissout de la réserve.

Monsieur Laurent Bühlmann des Rentes Genevoises répond ensuite aux questions des bénéficiaires sur le système des rentes de la CPIC.

#### **4.3 Présentation du rapport de gestion de fortune**

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Aurèle STORNO et Monsieur Valéry BABEY (représentants de Lombard Odier Investment Managers SA (ci-après LOIM) et Mme Chiara BELLON et Monsieur Anton OBERHOFER (représentants de Vontobel Asset Management SA, ci-après VTAM).

Pour plus d'informations les bénéficiaires sont invités à lire le rapport de gestion 2022 dont il n'est pas donné lecture.

##### **4.3.1 Intervention de Monsieur Aurèle STORNO : rétrospective des marchés de 2022 au 31 mars 2023 et composition des portefeuilles au 31 mars 2023**

Monsieur Aurèle STORNO rappelle que l'année 2022 a été marquée par un retour de l'inflation dont les origines sont multiples et remontent à l'année 2020 : goulets d'étranglement des matières premières en raison de la fermeture des frontières et guerre en Ukraine, justifiant une politique monétaire très accommodante sur le moyen terme. L'inflation a atteint un degré tel que les banques centrales oeuvrent désormais à la stabilisation des prix à travers une politique monétaire restrictive pouvant causer, en fin de compte, une baisse de la croissance voire une récession mondiale dont l'ampleur est difficilement estimable.

Compte-tenu de ces constats économique et géopolitique, toutes les classes d'actifs ont sous-performé en 2022 - plus particulièrement les obligations et les actions qui ont subi des pertes de l'ordre de -17% à -15% respectivement -, à l'exception des matières premières.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, la performance des divers actifs donne une image inversée de la performance des actifs du quatrième trimestre 2022. Désormais, la performance de la plupart des marchés, dont celui des actions, est stabilisée et légèrement positive. Seuls les marchés des matières premières et de l'immobilier sont en légère baisse.

##### **4.3.2 Intervention de Monsieur Valéry BABEY : revue des performances 2022**

Monsieur Valéry BABEY indique, tout d'abord, les performances des trois portefeuilles

Au 31 décembre 2022 :

- Part A : EUR -11.77% ;
- Part B : EUR -2.6% ;
- Part C : CHF -15% environ.

•

Au 31 mars 2023 :

- Part A : EUR +3% environ ;
- Part B : EUR +1% environ ;
- Part C : CHF +2% environ.

Les événements économiques et géopolitiques précités ont eu un impact important sur les performances des portefeuilles A et C en 2022. Le portefeuille B a, quant à lui, bien résisté et joué pleinement son rôle conservateur.

La performance positive du portefeuille A de 2021 a été presque effacée par celle négative de 2022. Toutefois, si l'on regarde les performances de ce portefeuille entre 2018 et 2022, bien que cette période ait été jalonnée par 3 crises majeures, la performance moyenne sur 5 ans est de l'ordre de 3.5%. La performance moyenne de long terme depuis 1982 au 31 mars 2023, soit plus de 40 ans, est de EUR 5.5%.

#### **4.3.3 Intervention de Monsieur Aurèle STORNO : composition des portefeuilles au 31 mars 2023**

Monsieur Aurèle STORNO souligne que le portefeuille croissance en euros, ou Segment A, gérés par VTAM et LOIM, est très diversifié. Il est exposé à 15% environ en obligations en euros et à 10% en obligation en dollars américains, devises qui ont été bénéfiques aux résultats depuis 2022 et qui permettent de réduire le risque « monnaie » du portefeuille. Les actions représentant environ 25% à 30% sont diversifiées équitablement entre l'euro, le franc suisse et, dans une moindre mesure, les devises internationales (marchés émergents).

Le portefeuille conservateur en euros, ou Segment B, géré par LOIM, compte-tenu de son but de préserver le capital les dernières années avant la retraite, est principalement investi en liquidités et en obligations à maturité courte. L'exposition est essentiellement en euros.

Le portefeuille croissance en francs suisses, ou Segment C, gérés par LOIM, est le pendant du Segment A en termes de composition d'actifs si ce n'est qu'il est investi principalement en francs suisses.

#### **4.3.4 Présentation de Monsieur Aurèle STORNO d'un exemple d'investissement progressif dans le segment conservateur (voir sur le site Internet : [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch), chapitre Segment conservateur en euros).**

Monsieur Aurèle STORNO rappelle que le segment conservateur a été introduit en janvier 2005 dans le but de permettre aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent d'y investir tout ou partie de leur capital. Placé essentiellement en obligations et instruments à revenu fixe (voir point 4.3.3 pour plus de détails), il vise le maintien approprié du capital nominal en limitant fortement la volatilité avec une espérance de rendement moindre à moyen et long terme.

L'exemple montre ce qu'il se passe, selon la variation des parts A et B détenues sur le compte individuel par injections graduelles du Segment A vers le Segment B, en termes de risques négatifs imprévus.

#### **4.3.5 Intervention de Madame Chiara BELLON et de Monsieur Anton OBERHOFER : perspectives économiques**

Madame Chiara BELLON met en avant les trois piliers du scénario économique de base, scénario le plus probable pour les 6 à 12 prochains mois, pour 2023 : ralentissement de la croissance ou récession à court terme, baisse de l'inflation avec

possible stabilisation à un niveau plus élevé que par le passé et compte-tenu de cela, retour des banques centrales à des politiques plus accommodantes.

Monsieur Anton OBERHOFER donne des éléments concrets justifiant ce scénario. Les marges bénéficiaires des entreprises baissent en raison des coûts plus élevés de production ce qui a pour effet de créer une pression négative sur le marché de l'emploi et d'entraîner un ralentissement économique voire une récession. En parallèle, il y a plus de stocks de marchandises disponibles et la demande de biens diminue ce qui devrait normaliser le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement et donc provoquer une baisse de l'inflation. Ces deux tendances auront pour effet que la Fed et les banques centrales baisseront leur taux d'intérêts directeurs pour juguler la hausse du chômage. L'inconnue de ce scénario reste la vitesse à laquelle ces phénomènes se produiront et induiront un changement de politique monétaire. Il est pour l'heure escompté que cela surviendra après l'été 2023.

Toutes ces considérations sont en faveur d'une reprise future du marché des actions et également de celui des obligations.

Les gestionnaires de fortune répondent ensuite aux questions de l'Assemblée Générale.

L'évolution du franc suisse par rapport à l'euro selon Monsieur Anton OBERHOFER devrait être latérale dans un futur proche. La vitesse de renforcement du franc suisse devrait désormais s'affaiblir. Monsieur Aurèle STORNO partage cet avis mais reste prudent car l'évolution des monnaies est très dépendante de l'évolution macroéconomique et géopolitique. Le choix de la monnaie d'investissement doit être déterminé, avant tout, par la monnaie de dépense.

Pour VTAM, l'investissement dans l'énergie fossile se fait essentiellement dans les matières premières ex agriculture. La banque privilégie les investissements dans la consommation stable et cyclique ainsi que dans la technologie.

Pour LOIM, l'exposition fossile se fait essentiellement à travers les actions et les matières premières. La banque n'investit pas dans les entreprises présentes dans le secteur de l'extraction non conventionnelle de pétrole (pétrole de schistes bitumineux, fracturation hydraulique). Elle investit toutefois dans les entreprises en transition vers des énergies renouvelables afin d'encourager ce type de changement, d'autant plus qu'il est aujourd'hui impossible de se débarrasser d'un seul coup du pétrole, utilisé pour produire beaucoup de biens usuels dont on ne peut pas encore se passer. LOIM a, par ailleurs, commencé à se désinvestir des matières premières fossiles dans un processus qui s'inscrit dans le long terme.

Pour investir en Chine, on peut soit investir directement en actions chinoises, soit en actions européennes d'entreprises dépendant de la Chine.

VTAM préfère la 2<sup>e</sup> solution et les dividendes obtenus sur les obligations sont réinvestis systématiquement dans le portefeuille. Toutefois, c'est avant tout la croissance des affaires qui est le critère permettant de déterminer les entreprises dans lesquelles il est investi.

LOIM investit en termes de secteurs d'activité de manière très diversifiée mais table plutôt sur les exclusions dans certaines activités controversées.

Le Président remercie les gestionnaires pour leur présentation et leur travail tout au long de l'année. Il leur demande de rester, exceptionnellement, dans la salle jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale.

#### **4.3.6 Intervention du Président: rapport annuel de durabilité de la part A**

Le Président passe en revue ce qui a été fait en termes d'Environnement, de Social et de Gouvernance (ESG).

Les années précédentes cette présentation incombait aux gestionnaires séparément. Depuis 2022, la CPIC a introduit une Charte CPIC de développement durable et la

banque dépositaire Lombard Odier SA est maintenant capable de fournir des données consolidées de durabilité pour le portefeuille A géré conjointement par LOIM et VTAM. Ainsi, la Caisse peut, dès à présent, présenter un rapport annuel global unique de durabilité de la part A consolidée.

### **Charte ESG de la CPIC**

Tout d'abord le Président présente dans le détail la Charte ESG de la CPIC, en précisant ce qu'implique le développement durable et ce que vise la Caisse :

- la préservation des bases physiques de la vie, la conservation durable des ressources naturelles, le renforcement de la cohésion sociale, ainsi que la sauvegarde des intérêts des générations futures.
- en matière d'investissements, il s'agit de conjuguer les exigences économiques, écologiques et sociales du développement durable avec la réalisation des rendements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

### **Dialogue constant avec les gestionnaires de fortune**

Par ailleurs, la CPIC veille à un dialogue constant avec ses gestionnaires de fortune afin que ses avoirs prennent en compte les principes de l'investissement responsable.

La CPIC encourage ses gestionnaires de fortune à viser la réduction de l'exposition de leurs portefeuilles aux émissions de carbone - Accords de Paris (COP 21) et de Glasgow (COP26).

La CPIC n'investit pas directement dans les titres des entreprises principalement actives dans :

- l'armement controversé, l'extraction non conventionnelle de pétrole, la production de charbon, les jeux de hasard, la pornographie, le tabac;
- les entreprises qui recourent au travail des enfants ou dont l'activité est marquée par des violations systématiques des Droits Humains;
- les dérivés sur les matières premières agricoles.

### **Activités d'engagements**

La CPIC est **membre d'Ethos**, Fondation suisse pour un développement durable.

Cette fondation a pour but de favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes du développement durable, et de promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile dans son ensemble.

La CPIC participe à l'**Ethos Engagement Pool suisse et à l'Ethos Engagement Pool international**, pour ce qui est de l'engagement actionnarial dans le cadre des investissements en actions suisses et internationales. L'engagement a pour objectif de renforcer la responsabilité sociale et environnementale des sociétés concernées, d'améliorer leur gouvernance pour, à terme, réduire le niveau de controverses de certains investissements compris dans les portefeuilles de la CPIC.

### **Résultats du rapport de durabilité de la part A consolidée pour 2022**

#### **Note de matérialité**

Près de 80% des notes vont de A- à A+ ce qui est un très bon résultat.

*La note de matérialité (réalité du terrain) évalue la qualité des pratiques commerciales des entreprises sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance les plus importantes pour leur secteur d'activité.*

*Une note supérieure à B est généralement considérée comme supérieure à la moyenne.*

*La notation couvre 56% du portefeuille (essentiellement les entreprises - couverture de 97%).*

#### **Emissions de carbone**

L'augmentation de la température de la planète en 2100 si l'ensemble de l'économie se comportait comme la Part A, serait de +2.3°C. En comparaison, l'indice actions MSCI Monde a une température de +2.8°C. La trajectoire d'accroissement de la température mondiale d'ici 2100 du portefeuille est donc en-dessous de la moyenne du marché mais

légèrement au-dessus des objectifs de l'accord de Paris de 2015 (+ 2°C). Il s'agit de continuer les efforts pour converger toujours davantage vers l'objectif à atteindre.

### **Controverses**

Les controverses se réfèrent à l'identification de sociétés impliquées dans des événements spécifiques en violation des normes et standards internationaux, basés sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Elles sont classées de 1 à 5 en fonction de leur gravité. Nous mettons l'accent sur les plus graves d'entre elles, signalées aux niveaux 4 (violations graves) et 5 (violations très graves).

Elles portent sur des violations **E**nvironnementales, **S**ociales et de **G**ouvernance.

Les controverses de **niveau 5** représentent 0.15% du portefeuille, réparties comme suit : 0.01% E ; 0.10% S ; 0.04% G.

Les controverses de **niveau 4** représentent 2.61% du portefeuille, réparties comme suit : 0.09% E ; 1.61% S ; 0.61% G.

L'exposition est nulle ou marginale aux secteurs identifiés comme ayant un effet préjudiciable d'un point de vue environnemental, gouvernemental ou social par la charte ESG de la CPIC. Un effort plus grand reste à faire en matière sociale même si le portefeuille A a déjà atteint une exposition faible aux controverses sociales publiques (ex. Uber qui fait l'objet d'un suivi).

### **Autres conclusions**

La couverture d'analyse du portefeuille A est légèrement en dessous de la moyenne du marché notamment par le fait que celui-ci a une allocation importante en immobilier, matières premières, infrastructure et à l'utilisation de positions synthétiques (fonds Allroads). Ce taux augmentera au fil de du temps et de la disponibilité des données ESG sur ces classes d'actifs.

Le Président et les gestionnaires répondent ensuite aux questions de l'Assemblée Générale.

Les expositions marginales aux controverses résultent d'investissement indirects (ex. ETF) que les gérants essaient en tout temps de minimiser mais cela reste du travail de long terme et de compromis (analyse coût/impact). Lorsque l'impact est très faible, il n'est pas souhaitable pour la performance du portefeuille de désinvestir mais lorsque la controverse est importante il y a renoncement à l'investissement.

En général, les investissements en ligne directe sont privilégiés.

## **4.4 Présentation des comptes 2022**

En 2022, les dépenses réalisées ont été les suivantes.

### **A. FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS DIRECTS ET FRAIS DE GESTION DE FORTUNE DIRECTS ET INDIRECTS**

Rappel : La gestion de fortune inclut :

- 3 postes de frais de gestion directs facturés à la CPIC (voir postes 2 à 4), négociés et payés aux banques : droits de garde et frais bancaires, commission de gestion et commission de gestion négociée;
- 1 poste de frais de gestion indirects facturés dans les véhicules de placement collectifs utilisés par les gestionnaires (voir poste 5), prélevés au sein des véhicules de placements collectif (et non facturés aux banques).

**Le capital de prévoyance des bénéficiaires actifs était d'EUR 278'912'085.92 au 31 décembre 2022.**

1. Les dépenses réalisées au titre des **frais généraux directs** s'élevaient à EUR 800'209.83, soit **0.287%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.
2. Les droits de garde et frais bancaires étaient d'EUR 177'350.98, soit **0.064%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.
3. La commission de gestion des deux banques de la CPIC était d'EUR 340'717.91, soit **0.122%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.
4. La commission de gestion négociée à un taux préférentiel sur certains véhicules de placement collectif était d'EUR 252'721.91, soit **0.091%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.

Le montant total des **frais de gestion de fortune directs** (postes 2, 3 et 4 ci-dessus) était d'EUR 770'790.80, soit **0.277%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.

5. Le montant total des **frais de gestion de fortune indirects** (frais TER) était d'EUR 862'278.00, soit **0.310%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.

Par conséquent, le **montant total des frais de gestion fortune directs et indirects** (postes 2, 3, 4 et 5 cités ci-dessus) était d'EUR 1'633'068.80, soit **0.587%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.

## **B. DÉPENSES TOTALES**

Ainsi, les **dépenses totales de la CPIC** (postes 1, 2, 3 4 et 5 cités ci-dessus), étaient d'EUR 2'433'278.63, soit **0.874%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022.

### Remarque

Le taux de **0.874%** est entièrement transparent et couvre l'ensemble des prestations fournies sans but lucratif par la CPIC en faveur de ses bénéficiaires. Il se trouve, de toute évidence, dans la fourchette basse par comparaison avec les taux de frais - bien plus élevés- habituellement pratiqués sur le marché.

La CPIC continue de suivre attentivement et régulièrement les frais de gestion directs et indirects qui lui sont facturés en veillant à ce que les tarifs des prestataires bancaires soient en lien avec la fortune totale sous gestion.

### **4.5 Présentation du rapport de l'Organe de révision**

Il n'est pas donné lecture du rapport de l'Organe de révision. Le Président propose à l'Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2022.

L'Assemblée prend acte du rapport établi par PricewaterhouseCoopers SA et approuve les comptes de l'exercice 2022.

## **5. DÉCHARGE DU CONSEIL DE FONDATION**

L'Assemblée donne décharge au Conseil de Fondation de sa gestion pour l'exercice écoulé.

## **6. PRÉVISIONS DES DÉPENSES DIRECTES ET INDIRECTES 2023**

L'objectif de dépenses du Conseil de Fondation est de l'ordre de 1%\* du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2022, sauf en cas de chute des marchés. Indépendamment de l'évolution des marchés, le nombre de personnes partant à la retraite augmente. Cela a pour conséquence des retraits immédiats de capitaux de prévoyance qui seront compensés uniquement à terme par la croissance des capitaux de prévoyance constitués par les nouveaux bénéficiaires.

\*Voir explications au point 4.4

## **7. RADIATION DES BÉNÉFICIAIRES**

Le Conseil de Fondation propose à l'Assemblée Générale de radier de la liste des bénéficiaires ceux dont le numéro de membre est le suivant I0455, I6381, I7666, et I8473 qui, depuis leur adhésion il y a plus de 5 ans, n'ont jamais versé ou fait verser de contributions, ou qui n'ont sur leur compte individuel CPIC qu'un montant minime (moins de 3 parts).

Le Président explique que les noms des bénéficiaires à radier n'est plus donné pour une question de respect de la loi sur la protection des données.

Il est entendu que ces interprètes peuvent en tout temps réintégrer la CPIC (cf. Art. 10 des Statuts) à la condition de verser un capital au moins égal à celui touché lors de leur sortie.

## **8. ÉLECTIONS AU CONSEIL DE FONDATION**

Intervention du Vice-Président, Daniel ANDRÉ (voir l'intégralité de l'intervention en annexe).

Daniel ANDRÉ remercie vivement et avec émotion Jacques-André SCHNEIDER, Président sortant, pour son engagement sans faille, pour son talent de visionnaire et, en résumé, pour l'excellence de son travail à la CPIC de 2003 à 2023 (voir point 4.1).

Jacques-André SCHNEIDER prend congé de sa fonction exercée de 2003 à 2023 en remerciant tour à tour les Membres du Conseil de Fondation ainsi que la Directrice et le secrétariat et souligne le bon travail d'équipe qui a été accompli. Il remercie les gestionnaires de fortune pour leur écoute et les réponses adéquates apportées aux questions régulières qui leur ont été posées. Il remercie tout particulièrement Daniel ANDRÉ pour son intervention. Finalement, il se réjouit qu'Anne TROILLET ait accepté de se présenter au poste de Présidente de la CPIC.

Françoise LANDGRAF, membre du Conseil de Fondation, remercie le Président sortant pour son travail et présente Madame Anne TROILLET.

Madame Anne Troillet est avocate associée de l'étude Troillet Meier Raetzo, spécialiste du droit du travail et de la prévoyance professionnelle suisse avec une expérience de près de trois décennies. Elle a donc acquis une légitimité dans le monde de la prévoyance professionnelle suisse qui se concrétise, entre autres, dans son mandat de membre du Conseil de Fondation d'Ethos pour le développement durable. Le Conseil de Fondation est très fier qu'elle ait accepté de se présenter au poste de Présidente du Conseil de Fondation de la CPIC et recommande son élection à l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Fondation propose l'élection de Madame Anne TROILLET. Celle-ci est élue par acclamation.

Prise de parole de Madame Anne TROILLET.

Madame Anne TROILLET remercie Françoise LANDGRAF de sa présentation et exprime son honneur d'être élue au poste de Présidente de la CPIC qui plus est pour remplacer Jacques-André SCHNEIDER.

Elle remercie le Conseil de Fondation ainsi que la Directrice pour l'accueil chaleureux réservé lors de l'année de transition présidentielle qui a précédé son élection et qui lui a permis de se familiariser au fonctionnement à la CPIC.

Elle relève l'engagement remarquable des Membres du Conseil de Fondation et des gestionnaires de fortune, dont le fonctionnement collégial est un apport précieux.

Elle remercie encore l'AG et le Conseil de Fondation pour la confiance qui lui a été accordée et se réjouit du travail qui pourra être accompli avec toutes et tous.

## **9. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION**

Le mandat de l'Organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, est reconduit pour une année.

## **10. PROPOSITIONS ÉVENTUELLES DES BÉNÉFICIAIRES – DIVERS**

### **Suite donnée aux suggestions des bénéficiaires lors de l'AG 2022**

L'Assemblée a demandé qu'un représentant des Rentes Genevoises soit invité lors d'une prochaine assemblée ce qui a été réalisé lors de l'Assemblée Générale de 2023.

Il a été rappelé qu'il est opportun d'envoyer régulièrement des « Newsletters » aux bénéficiaires ce qui a été réalisé durant la période de juin 2022 à mai 2023 et continuera à l'être à l'avenir.

Le Président remercie vivement les bénéficiaires présents de leur participation active aux débats ainsi que ceux qui ont assisté à distance.

Il remercie tout particulièrement Monsieur Laurent Bühlmann pour la présentation du système de rentes conclu avec les Rentes Genevoises.

Finalement, le Président, au nom du Conseil de Fondation, remercie chaleureusement le secrétariat de la CPIC pour sa précieuse et efficace collaboration.

Avant de clore la séance, le Président adresse ses remerciements à Madame Sarah Bordes, Directrice académique, Interprétation de conférence de l'ISIT pour la mise à disposition de la salle AG et l'aide à l'organisation de l'Assemblée Générale en mode hybride ainsi que les techniciens de l'ISIT pour leur assistance technique tout au long de cet événement.

Anne TROILLET  
Présidente du Conseil de Fondation

Jacqueline VICARIO-LOCCI  
Procès-verbaliste

### **RAPPEL AUX BÉNÉFICIAIRES**

- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE OU DE NOM, VEUILLEZ BIEN L'INDIQUER SANS RETARD AU SECRETARIAT
- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE E-MAIL, VEUILLEZ BIEN L'INDIQUER SANS RETARD AU SECRETARIAT
- SI VOUS AVEZ SOUSCRIT A L'ASSURANCE « A », MERCI DE VEILLER A CE QUE VOTRE COMPTE INDIVIDUEL SOIT SUFFISAMMENT PROVISIONNE POUR COUVRIR LE MONTANT DE LA PRIME ANNUELLE PRELEVEE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET, FAUTE DE QUOI LA CPIC SERA OBLIGEE D'ANNULER VOTRE ASSURANCE
- N'OUBLIEZ PAS D'ACTUALISER VOTRE CLAUSE BENEFICIAIRE
- NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'AGE TERME DE SORTIE OBLIGATOIRE DE LA CPIC EST FIXE A 70 ANS : PENSEZ A CHOISIR LA PRESTATION EN RENTE ET/OU CAPITAL A L'AVANCE
- CONSERVEZ LES RELEVES TRIMESTRIELS ENVOYES PAR LA CPIC EN TANT QUE JUSTIFICATIFS DE VOTRE AVOIR AUPRES DE LA CAISSE
- PENSEZ A PARLER DE LA CPIC AUX NOUVEAUX INTERPRETES QUI N'ONT PAS ENCORE FAIT DE CHOIX EN MATIERE DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE !
- Rappel : l'ADRESSE E-MAIL DE LA CPIC EST [cpic@cpic.ch](mailto:cpic@cpic.ch)
- Rappel : le SITE INTERNET DE LA CPIC EST [www.cpic.ch](http://www.cpic.ch)

### **SOUSCRIPTION AU SEGMENT CONSERVATEUR EN EURO**

Si vous avez entre 55 et 70 ans, vous pouvez, si vous le souhaitez, investir tout ou partie de votre capital dans le segment conservateur en euro. Pour un transfert de capital au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le secrétariat de la CPIC doit recevoir votre formulaire de souscription au plus tard le 30 novembre 2024. Vous trouverez sur notre site l'information nécessaire au sujet du portefeuille conservateur en euro ainsi que le formulaire de souscription téléchargeable.

### **SOUSCRIPTION AU SEGMENT CROISSANCE EN FRANCS SUISSES**

Si vous le souhaitez et quel que soit votre âge, vous pouvez investir tout ou partie de votre capital dans le segment croissance en francs suisses. Pour un transfert de capital au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le secrétariat de la CPIC doit recevoir votre formulaire de souscription au plus tard le 30 novembre 2024. Vous trouverez sur notre site l'information nécessaire au sujet du portefeuille croissance en francs suisses ainsi que le formulaire de souscription téléchargeable.

**Annexe :**  
**Intervention complète de Daniel ANDRÉ, Vice- Président, lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2023**

« Cher Jacques,

Bien que je fasse cette intervention au nom de mes collègues du Conseil de Fondation, ils ne savent pas ce que je vais dire (...) ils vont en découvrir la teneur en même temps que toi, ils sont logés à la même enseigne !

En fait, cette intervention est particulière, car elle a pour sujet non principal mais exclusif, TOI, ta personnalité, Jacques !

Je crois savoir que tu n'aimes pas les longs discours mais nous ne saurions te voir quitter la Caisse sans te remercier pour le travail titanesque que tu as accompli !

20 ans déjà, c'est comme si c'était hier, cher Jacques, 20 ans que tu as rejoint les rangs de la CPIC pour en devenir le Capitaine, l'Amiral, je dirais, qui a permis à notre Caisse de surmonter, excuse du peu, la crise financière de 2008, la crise du COVID et j'en passe !

Tu as été le grand architecte (sans jeu de mots) de la Caisse qui a façonné de nombreuses réformes, les gestionnaires de nos 2 banques s'en souviennent (approche budget-risque, segment conservateur, retraite partielle immédiate, entre autres) et qui a contribué à moderniser la Caisse afin qu'elle reste à la hauteur des défis posés par le monde dans lequel nous vivons ! Tu t'es toujours montré visionnaire.

En interne, lors de nos séances du Conseil de fondation, tu as toujours présidé les travaux avec beaucoup de doigté et avec beaucoup de fermeté, en particulier, lorsque nous, interprètes, bavards impénitents, nous écartions du sujet en discussion, tu nous regardais en fronçant les sourcils, ce qui annonçait la fin de la récréation.... tu as toujours été là pour entreprendre les contacts nécessaires avec nos banquiers, et les autorités genevoises, ce qui nous a toujours permis d'avancer, grâce à ton immense notoriété sur la place de Genève!

Tu as toujours répondu "présent" lorsque je t'adressais des questions qui me paraissaient urgentes, et ce même lorsque tu étais en week-end ou en vacances ! J'en avais du culot, non ?

Merci, Jacques, merci !!! »